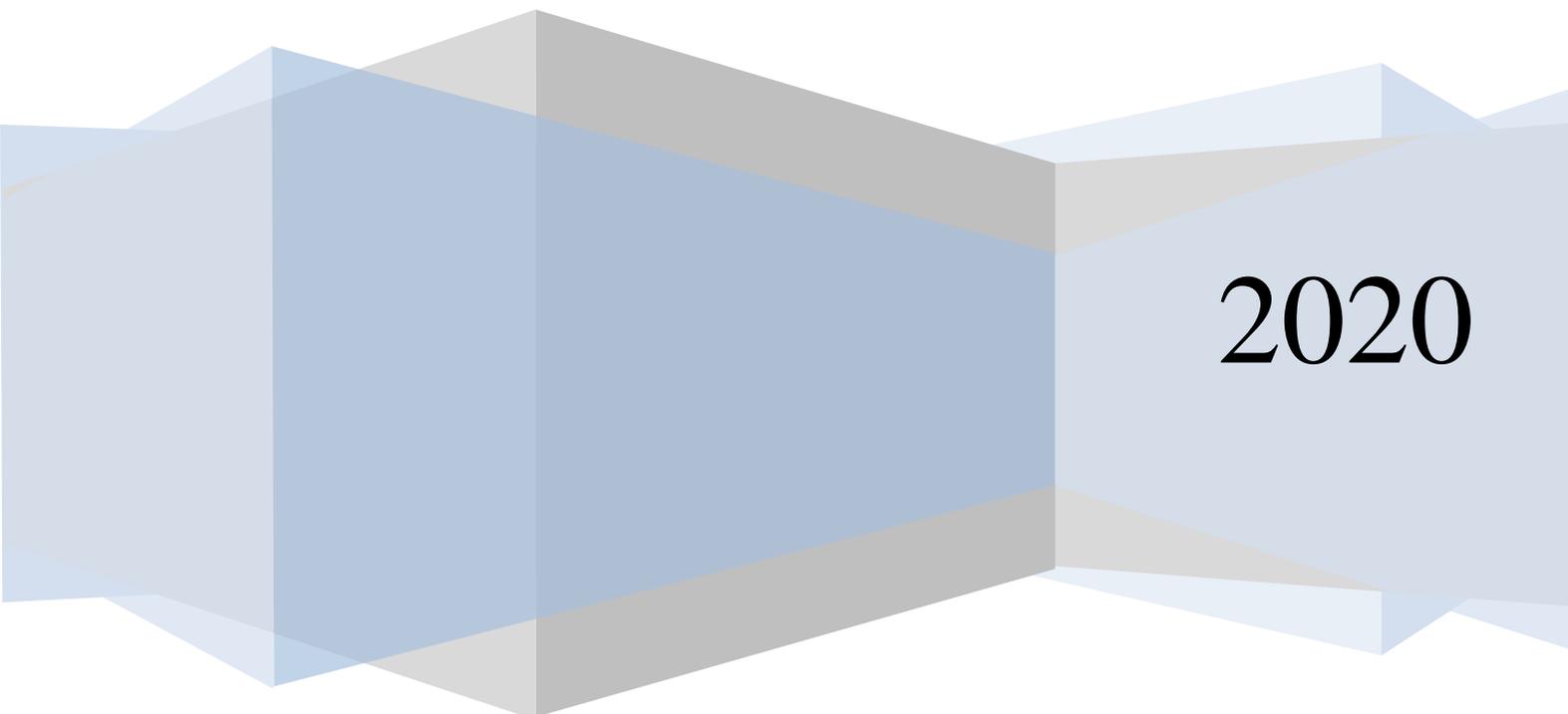


République Tunisienne
Ministère des Affaires Culturelles
Unité de Gestion du Budget par Objectifs

Rapport Annuel de Performance

Unité de Gestion du Budget par Objectifs



2020

Sommaire

Chapitre 1 : Présentation générale de la mission	2
1. Résultats de la performance pour l'année 2020	3
2. Exécution du budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2020 :	5
Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission	10
Programme 1 : Arts.....	11
1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Arts	11
2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Arts	16
Programme 2 : Livre et Lecture	19
1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Livre et Lecture	19
2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Livre et Lecture	27
Programme 3 : Action Culturelle	31
1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Action culturelle	31
2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Action culturelle	37
Programme 4 : Patrimoine	46
1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Patrimoine.....	46
2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Patrimoine	55
Programme 9 : Pilotage et Appui.....	58
1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Pilotage et Appui	58
2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Pilotage et Appui	64

Chapitre 1 : Présentation générale de la mission

1. Résultats de la performance pour l'année 2020

La stratégie de la mission des affaires culturelles a été formulée en tenant compte des priorités nationales et de l'importance des rôles qui lui sont dévolus pour défendre l'identité nationale d'une part, et en tant qu'acteur dans le processus de développement, de modernisation et d'enracinement des valeurs de la démocratie, et comme mécanisme de résistance aux dangers qui menacent la société et les individus, d'autre part. Dans ce contexte, la vision stratégique de la mission des affaires culturelles a été conçue en reposant sur les axes suivants :

- Développer un système de soutien à la production artistique et aux activités culturelles,
- Améliorer la prise en charge des créateurs,
- Promouvoir la production littéraire et artistique,
- Encourager et soutenir les activités culturelles destinées à l'enfance,
- Soutenir la diplomatie culturelle et le leadership culturel au niveau régional,
- Soutenir les festivals et événements culturels et artistiques,
- Moderniser les équipements publics et réhabiliter les structures publiques culturelles,
- Préserver et valoriser le patrimoine,
- Soutenir le tourisme culturel et développer les mécanismes de valorisation du patrimoine,
- Développer les pôles de la Cité de la culture,
- Renforcer le dispositif de bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption dans le ministère,

A partir de ces axes, la mission des affaires culturelles a été scindée en quatre programmes sectoriels en plus du programme pilotage et appui commun à toutes les missions :

- Programme 1 : Arts,
- Programme 2 : Livre et lecture,
- Programme 3 : Action Culturelle,

- Programme 4 : Patrimoine,
- Programme 9 : Pilotage et Appui,

Les réalisations stratégiques de la mission des affaires culturelles :

A cette fin, un projet complet a été conçu par la mission destinée à l'enfance et à la jeunesse, traduisant une conviction profonde de la nécessité de travailler sur la conscience des individus dès les premières années d'apprentissage pour marquer, tant que possible, son comportement ultérieur. Par ailleurs et dans l'objectif de limiter les répercussions de la pandémie COVID sur les opérateurs culturels, un compte de concours a été créé autorisant la collecte des donations privées pour pouvoir servir des aides ponctuelles aux artistes, intellectuels et institutions œuvrant dans divers domaines de l'activité culturelle. Certes les aides versées étaient de montants faibles comparativement aux préjudices subis, il n'en demeure pas moins qu'elles ont permis d'alléger quelques souffrances du fait de l'arrêt presque quasi-total des activités culturelles durant l'année 2020. Pour servir ces aides, l'Etat ne s'est pas limité aux donations obtenues, des crédits supplémentaires ont été alloués du budget du ministère. Une attention particulière a été accordée également à la gouvernance, notamment par le renforcement du principe de la transparence en mettant le plus grand nombre de données à la disposition des usagers via la conception d'une base de données ouverte dédiées à cette fin, et la poursuite de l'effort de sensibilisation par l'organisation des séminaires et stages de formation consacrés aux bonnes pratiques de la gouvernance. Le ministère continue, par ailleurs, son soutien à la production littéraire et artistique en s'appuyant sur les mécanismes en vigueur, tout en veillant à améliorer leur gouvernance pour qu'ils soient plus équitables pour les bénéficiaires et plus efficaces en termes d'impact culturels.

2. Exécution du budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2020 :

Le taux d'exécution du budget de la mission des affaires culturelles a atteint 103% pour l'année 2020, en raison de l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a réduit le budget initial de 10 millions de dinars. Le ministère a consommé tous les crédits de paiement qui lui sont alloués, à l'exception des dépenses d'interventions dont le taux d'exécution est situé à 95% et les dépenses d'investissement à 96%, à cause de la situation sanitaire générale qui a entravé l'organisation de nombreuses manifestations culturelles prévues et la poursuite de la réalisation de certains projets d'infrastructure conformément au calendrier initialement préparé.

Tableau n°1 : Exécution du budget de la mission de l'année 2020

Selon la nature de la dépense

(Les crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2) /(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	187000	195083	8083	104%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	17348	17809	398	102%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	84350	90608	6257	107%
	Crédit de paiement	84350	88463	4113	95%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	290268	110683	-179585	38%
	Crédits de paiement	52302	50278	-2025	96%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0
	Crédits de paiement	0	0	0	0
Total (*)	Crédits d'engagement	578966	414183	-164784	72%
	Crédits de paiement	341000	351633	10633	103%

(*) Sans considérer les ressources propres des établissements,

(*) Y compris les subventions allouées au Fonds d'aide à la créativité (7000 mdt).

Analyse et interprétation des différences enregistrées:

Les écarts entre les prévisions et les réalisations s'ils trouvent leurs origines pour les dépenses de fonctionnement dans l'augmentation des charges locatives que les crédits alloués dans la loi de finance rectificative ne permettaient pas de satisfaire, les crédits alloués aux dépenses d'intervention et d'investissement n'ont pas été entièrement consommés à cause de l'arrêt des activités culturelles et de certains projets d'infrastructures. Par contre, l'augmentation des dépenses de rémunération trouve son explication dans les crédits complémentaires attribués à l'Institut national du patrimoine et à la Bibliothèque nationale pour combler leurs déficits à ce titre, en plus d'autres crédits complémentaires attribués aux commissariats régionaux de la culture pour faire face à l'augmentation du nombre des séances d'animation suite à l'adoption du décret gouvernemental n° 2020-162 du 6 avril 2020 modifiant le décret gouvernemental n° 2017-986 du 17 août 2017 fixant les conditions de contracter, relatif à assurer les séances d'animation culturelle au sein des complexes culturelles et des maisons de la culture et le régime de rémunération appliqué, ainsi que le décret gouvernemental n° 2020-587 du 14 août 2020 modifiant le décret gouvernemental n° 2017-1344 du 6 décembre 2017, fixant les montants des indemnités de fonctions et de logement octroyées au profit du personnel de l'animation culturelle chargé d'un emploi fonctionnel.

Enfin pour les dépenses de fonctionnement, l'augmentation des crédits budgétaires allouée ce titre, par le virement d'un montant de 270.9 mille dinars de la partie Intervention à la partie fonctionnement, est due notamment aux dédommagements accordés en applications de décisions judiciaires et de l'impératif d'apurement de quelques dettes.

Un montant de 2 400 mille dinars a également été viré au profit de l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle pour compenser la baisse

de ses recettes propres résultant de la pandémie, et donc de son incapacité à financer son déficit.

Tableau n°2 : Exécution du budget de la mission de l'année 2020

Ventilée par programmes

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Programmes		Prévisions 2020 LF complémentaire (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2) /(1)
Programme n°1 : Arts	Crédits d'engagement	73763	48442	-25321	%66
	Crédits de paiement	48414	45679	-2735	%94
Programme n°2 : Livre et lecture	Crédits d'engagement	60231	22891	-37340	%38
	Crédits de paiement	18562	17554	-1008	%95
Programme n°3 : Action Culturelle	Crédits d'engagement	186453	105209	-81244	%56
	Crédits de paiement	67506	70474	2988	%104
Programme n°4 : Patrimoine	Crédits d'engagement	63326	40496	-22830	%64
	Crédits de paiement	22203	24095	1892	%109
Programme N°9 : Pilotage et Appui	Crédits d'engagement	188193	188186	-7	100%
	Crédits de paiement	177315	185819	10871	105%
Total (*)	Crédits d'engagement	571966	405224	-166742	71%
	Crédits de paiement	334000	343621	9621	103%

(*) Sans considération des ressources propres des établissements.

(*) Sans considération de la subvention du fonds d'aide à la créativité (7000 MD).

Analyse des différences enregistrées:

L'exécution des budgets des programmes de la mission a atteint un taux global de 103 % provenant - comme déjà expliqué- de la réduction du budget de la mission suite à l'adoption de la loi de finance rectificative, et le recours de l'administration à l'augmentation de certains crédits, notamment ceux liés à la rémunération et au fonctionnement, pour faire face à certaines dépenses imprévues. En somme, l'exécution des budgets des programmes est considérée très acceptable car située à un taux égal ou supérieur à 94%¹.

¹ Programme Arts.

Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission

Programme n°1 : Arts

Responsable du programme:
Mr: Zegaya Samir

(A partir de 2018)

1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Arts

La performance du programme Arts a été déstabilisée durant l'année 2020, en raison de la corona virus obligeant les autorités publiques à interdire les activités culturelles destinées au public. Les résultats de cette performance sont comme suit :

- **Objectif stratégique 1.1 : Rationalisation du financement public des œuvres artistiques**

Les données et pourcentages liés aux indicateurs de la performance pour l'année 2020 ont enregistré une baisse significative par rapport aux prévisions initiales. L'explication se trouve du côté des mesures de confinement général et ciblé qui ont empêché la réalisation des objectifs et entravés le rythme d'exécution des activités et projets du programme.

- ❖ **Indicateur 1.1.1 : Suivi du public des œuvres subventionnées et acquises**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions de 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Mille spectateurs	290	310	340	110	32%	350	360

- **Définition de l'indicateur** : Les acquisitions d'œuvres artistiques, leur subvention et distribution dans les circuits culturels (institutions culturelles et festivals) se font de façon continue dans l'objectif de faciliter l'accès du public à ces œuvres nonobstant le lieu de sa résidence sur le territoire national. Cet indicateur consiste à calculer le nombre de spectateurs présents lors des manifestations organisées, qu'elles soient cinématographiques, théâtrales, musicales, etc.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre de spectateurs présents lors de la diffusion des œuvres soutenues et acquises.
- **Source d'information** : La direction générale de l'audiovisuel et des arts scéniques, la direction de la musique et de la danse et les acteurs publics impliqués dans le programme, en se basant sur les rapports périodiques et les attestations de réalisation de spectacles provenant des organisateurs et superviseurs de ces événements.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur au titre de l'année 2020 :

Malgré une stabilité relative du rythme de production des œuvres artistiques, les résultats de l'indicateur 1.1.1 relatif à la présence du public aux manifestations et spectacles artistiques a diminué se situant à 32 % des prévisions. Cela trouve son explication dans la suspension totale des représentations, l'imposition d'un protocole sanitaire stricte lors de la reprise des activités et la crainte de la contamination par le public.

❖ Indicateur 1.1.2 : Répartition géographique de la distribution des œuvres subventionnées et acquises

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Pourcentage	50	40	45	16	35%	50	60

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre la réalisation du principe d'équité dans la répartition des œuvres artistiques entre les régions en application du principe constitutionnel du droit à la culture.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Taux moyen de la diffusion des œuvres soutenues et acquises dans les différentes régions.
- **Source d'information** : Des tableaux de diffusion périodiques émis par les services concernés.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur au titre de l'année 2020 :

Les données de l'indicateur 1.1.2 ont connu une baisse de 35% par rapport aux prévisions en raison de la suspension totale des spectacles et de l'imposition, ensuite, d'un protocole sanitaire lors de la reprise des activités du programme Arts au cours de l'année 2020.

Les prévisions initiales du premier objectif du programme Arts : « **Rationalisation du financement public des œuvres artistiques** » n'ont pas été atteintes à cause de la situation générale liée à la pandémie de la Corona virus. Les résultats obtenus sont, toutefois, relativement acceptables, compte tenu principalement des efforts déployés par les différentes structures concernées par l'objectif.

- **Objectif stratégique 1.2 : Promouvoir le rayonnement des œuvres artistiques subventionnées et acquises**

❖ **Indicateur 1.2.1 : Nombre d'œuvres artistiques subventionnées et programmées dans les manifestations**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	214	256	315	157	49%	330	350

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Déterminer le nombre des œuvres soutenues annuellement ayant participées à des manifestations culturelles parmi l'ensemble des œuvres programmées. Il existe des œuvres, dans diverses disciplines artistiques, qui se distinguent par leur grande qualité et leur capacité à attirer le public ; elles sont sélectionnées par les grands festivals aux niveaux international et national. Les œuvres d'art subventionnées ou acquises font l'objet d'un suivi pour mesurer leur rayonnement au plan national et international.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'œuvres qui ont eu un rayonnement par leur participation à des manifestations culturelles et artistiques.
- **Source d'information** : Les unités opérationnelles (Direction centrales : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques) et opérateurs publics du programme (CNCI, Opéra, centre marionnettes).

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur au titre de l'année 2020 :

Les manifestations culturelles prévues pour l'année 2020 n'ont pas été tous organisées, car la plupart des grands festivals et manifestations ont été annulés ce qui n'a pas permis d'atteindre les valeurs cibles de l'indicateur 1.2.1, se limitant au niveau des réalisations à 49% par rapport aux prévisions.

❖ Indicateur 1.2.2 : Nombre d'œuvres artistiques primées

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	28	33	40	12	30%	45	55

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : les œuvres artistiques ayant participé aux compétitions officielles des festivals nationaux et internationaux, notamment dans les filières : cinéma, théâtre et musique. La qualité des œuvres soutenues est appréciée à l'aune des prix nationaux et internationaux obtenus.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : calculer le nombre d'œuvres primées annuellement.
- **Source d'information** : directions centrales du cinéma, théâtre, musique et arts plastiques.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur au titre de l'année 2020 :

La non réalisation des prévisions est due à l'annulation de certaines manifestations, et donc des compétitions officielles prévues, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'œuvres primées, atteignant ainsi 30% uniquement des prévisions.

Bien que l'objectif n'ait pas été atteint pour l'année 2020, les structures impliquées dans la réalisation du deuxième objectif du programme artistique : « **Promouvoir le rayonnement des œuvres artistiques subventionnées et acquises** » ont eu des résultats acceptables suite à l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays, comme indiqués dans les deux tableaux ci-dessus.

- **Objectif stratégique 3.1 : Conservation du fonds artistique**

❖ **Indicateur 1.3.1 : Pourcentage de numérisation du fonds artistique**

Unité de L'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	40	65	85	65	76%	85	90

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre le niveau d'avancement de la numérisation des fonds artistiques.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Le pourcentage d'œuvres numérisées par rapport au fonds artistique global.
- **Source d'information** : Direction des arts audiovisuels et la direction des arts plastiques.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur au titre de l'année 2020 :

Le processus de numérisation du fonds artistique a connu de difficultés. Le projet de numérisation des archives audiovisuelles n'a pas pu démarrer, et les réalisations se sont limitées à des légers progrès par rapport à 2019. Quant au projet de sauvegarde du fonds national des beaux-arts, hormis quelques travaux préparatoires, le rythme d'exécution n'a pas atteint le niveau escompté.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Arts

Le taux d'exécution du budget du programme Arts peut être jugé acceptable compte tenu de la situation sanitaire que le pays a traversé durant l'année 2020, dont voici le détail :

Tableau 3 : Exécution du budget du programme Arts
Pour l'année 2020 (Répartition selon la nature de la dépense)

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	3362	3508	146	104%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	7025	7019	6-	9%9
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	32377	30899	1478-	95%
	Crédits de paiement	32377	30489	1888-	94%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	30999	7016	23983-	23%
	Crédits de paiement	5650	4663	987-	83%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Total (*)	Crédits d'engagement	73763	48442	25321-	66%
	Crédits de paiement	48414	45679	2735-	94%

(*) Sans considération des ressources propres des établissements,

Des virements du Programme Pilotage et Appui au Programme Arts ont été effectués à la partie rémunération pour répondre aux besoins financiers de trois (3) établissements publics à caractère non administratif afin de couvrir certaines dépenses

de détachement et d'augmentation générale de salaire ou en application de décrets relatifs à certains corps spéciaux, en plus de la modification de la rémunération de directeurs généraux par catégorie d'établissement.

Les activités musicales, théâtrales et d'arts plastiques ont connu une baisse de la consommation des crédits qui leur sont destinés à cause de la situation épidémique qui a impacté les travaux des comités de sélection et des administrations sectorielles.

Tableau 4 : Exécution du budget du programme Arts pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

**Répartition par sous-programmes et activités
(Crédits de paiement)**

Unité : mille dinars

Sous-programmes	Désignation des activités	Prévision 2020 Loi de finance	Prévision 2020 Loi de finance complémentaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation par rapport aux estimations Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)*100
Sous-programme n°1 : Les arts au niveau central	Activité 1 : Subvention des œuvres artistiques	12112	12112	9945	-2167	82%
	Activité 2 : Mise en valeur des Secteurs artistiques	6400	5650	4661	-989	82%
	Activité 3 : Subvention des œuvres - CNCI	13165	11615	11465	-150	99%
	Activité 4 : Subvention des œuvres – Théâtre National	2027	2027	2027	0	100%
	Activité 5 : Subvention des œuvres – Centre Marionnettes	1543	1543	1587	44	103%
	Activité 6 : Subvention des œuvres – Theater de l'Opéra	10505	10505	10505	0	100%
	Activité 7 : Subvention des œuvres - Musée	1349	1349	1864	515	138%
	Activité 8 : Formation dans le domaine de la musique	1425	1425	1425	0	100%
	Activité A : Subvention des œuvres – Palais Kasr Said	470	470	378	-92	80%
	Activité B : Subvention des œuvres - CMAM	1718	1718	1820	102	106%
Total (*)		50714	48414	45679	-2735	94%

(*) Sans considération des ressources propres des établissements.

Problèmes et faiblesses du programme du Arts :

En dépit d'une formulation très ambitieuse des prévisions d'indicateurs de performance pour l'année 2020 par rapport à 2019, qui avait tenté de poursuivre l'accroissement progressif dans la réalisation des objectifs stratégiques du programme Arts, la fragilité du secteur et l'enchevêtrement des processus de production et de distribution des œuvres artistiques et leur dépendance des facteurs qui ne relèvent pas de leur domaine de compétence respectif, a empêché de surmonter les impacts de la pandémie de Corona virus et ses conséquences en rapport avec l'arrêt des activités. On peut à titre indicatif indiquer les variables suivantes qui avaient entravé la réalisation des objectifs du programme :

- L'interdiction de l'organisation des événements et festivals culturels et artistiques, et la fermeture des lieux de présentation publics et privés.
- La dynamique de production des œuvres artistiques a été entravée suite à la fermeture des institutions culturelles.
- La suspension des expositions d'arts plastiques et la fermeture des galeries d'exposition.
- L'arrêt des tournages des films à cause de l'incapacité des producteurs à honorer leurs engagements.
- La baisse du rythme des travaux des commissions d'étude des projets éligibles au financement.
- L'atteinte de plusieurs agents, relevant de structures impliquées dans le programme, par la COVID et la multiplication des arrêts de travail.

Malgré cette situation, beaucoup d'efforts ont été déployés pour limiter cette baisse du taux d'activité, en cherchant à trouver des mécanismes assurant la continuité des activités comme le travail à distance pour les comités d'aide à la production artistique ou la réalisation de spectacles via le « *Live streaming* » pour éviter l'interruption totale des activités et des manifestations culturelles et artistiques.

Programme 2 : Livre et Lecture

Responsable du programme:
Mr: Bchini Kamel

(A partir de 2019)

1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Livre et Lecture

La performance du programme « Livre et Lecture » en 2020 a été relativement impacté par la pandémie à l'instar des autres programmes de la mission, dont voici le résumé:

- **Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la diversité au niveau de la production littéraire et intellectuelle**
- ❖ **Indicateur 1.1.2 : Evolution du nombre d'exemplaires acquis de livres et périodiques en langues étrangères**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	814	871(*)	1100	1507	137%	1230	1400

Observations (*): Les données ont été mises à jour à partir du rapport annuel de performance de la Mission des Affaires Culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur représente une mesure de l'évolution du nombre de titres de livres et de périodiques acquis en langues étrangères.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Calcul du nombre de livres et de périodiques acquis annuellement.

- **Source d'information** : Direction centrales (direction du Livre et direction de Lecture publique).

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Il y a lieu de noter l'enregistrement d'un écart positif entre les prévisions et les réalisations au niveau de cet indicateur pour l'année 2020. Ceci est dû à plusieurs raisons, dont principalement l'augmentation du nombre de titres de livres et de périodiques en langues étrangères soumis à l'acquisition au titre de l'année 2020 comparativement à 2019, en plus de l'achèvement des procédures d'exécution du marché d'acquisition de livres étrangers suite à l'appel d'offres de l'année 2019 et l'engagement des fournisseurs à honorer leurs engagements dans les délais prévus.

- **Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la qualité des prestations rendues par les bibliothèques publiques**

❖ Indicateur 1.2.2 : Evolution des espaces de pré-scolarité

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	4	8	10	10	100%	12	14

Commentaire technique sommaire :

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre le nombre de d'espaces préscolaires installés dans les Bibliothèques régionales et locales.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'espaces installés dans les bibliothèques régionales, locales et mobiles par rapport au nombre total des bibliothèques publiques.
- **Source d'information** : Direction de lecture publique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les prévisions des indicateurs pour l'année 2020 ont été atteintes. Cela est dû principalement aux efforts déployés par les structures concernées pour la réalisation du choix d'une réelle décentralisation culturelle et la consécration du principe de discrimination positive qui vise à garantir le droit à la culture en accordant des prestations culturelles aux diverses classes sociales et tranches d'âge.

❖ Indicateur 2.2.2 : Nombre de bibliothèques publiques informatisées

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	6	9	12	12	100%	15	18

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Bibliothèques publiques connectées à un système de gestion informatisé.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre de Bibliothèques, toute catégorie confondue, connectées à un système de gestion informatisé.
- **Source d'information** : Direction de la lecture publique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Aucune différence n'a été enregistrée entre les estimations et les réalisations pour cet indicateur. Ceci est dû au souci des établissements concernés d'informatiser les bibliothèques en suivant les normes internationales de qualité en vigueur, et d'atteindre le deuxième objectif du programme Livre et Lecture selon les prévisions initiales de l'année 2020.

- **Objectif stratégique 2.3 : Améliorer le mouvement de la traduction**

❖ **Indicateur 2.3.1 : Nombre de pages traduites**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	8018	10000	16000	12086	75%	11000	12000

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre le nombre de pages traduites annuellement en tant que principale variable décrivant l'évolution du mouvement de traduction.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre de pages traduites annuellement.
- **Source d'information** : Institut tunisien de traduction.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions pour l'année 2020 est dû aux facteurs suivants:

- Difficulté de trouver des traducteurs dans certains domaines de spécialités.
- Multitude des étapes de traduction (traduction, révision, audit et traduction d'index...) pour chaque article pris séparément.
- Le non-respect des délais par les traducteurs en raison de la situation sanitaire générale du pays qui a affecté le niveau de communication et de suivi entre la direction de l'Institut et les personnes chargées des travaux de traduction.

❖ Indicateur 2.3.2 : Nombre d'ouvrages publiés

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	2250	7500	7500	5000	67%	8500	10000

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre le nombre d'exemplaires d'ouvrages imprimés et publiés chaque année.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'exemplaires des titres imprimés et publiés annuellement.
- **Source d'information** : Institut tunisien de traduction.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'écart négatif enregistré entre les réalisations et les prévisions pour l'année 2020 est dû aux facteurs suivants:

- La difficulté de coordination entre les traducteurs et le processus de partage des articles, ce qui a généré des retards dans les délais de remise des travaux,
- La diversité des disciplines scientifiques pour la traduction des dictionnaires, ce qui a nécessité le recours à plusieurs intervenants pour les traduire.
- L'abandon de la méthode de la révision collective par l'Institut à cause de la situation sanitaire.

Ceci étant dit, les réalisations de l'année 2020 peuvent être jugées acceptables eu égard à la situation sanitaire exceptionnelle que l'administration a traversée impactant négativement son rythme de travail.

- **Objectif stratégique 2.4 : Promouvoir la lecture publique**

❖ **Indicateur 2.4.1 : Nombre de foires**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	11	10	11	04	36%	12	12

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre le nombre d'expositions organisées annuellement pour faire connaître le livres tunisien aux niveaux national et international.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre de participations aux foires organisées annuellement.
- **Source d'information** : Direction de Lettres.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'écart négatif enregistré au niveau des réalisations de cet indicateur par rapport aux prévisions de l'année 2020 trouve son explication dans l'impossibilité de participation à un certain nombre de foires internationaux de livre programmés annulés en raison de la pandémie de Corona ; il s'agit de sept foires : Paris - Tunisie - Abu Dhabi - Téhéran - Jordanie - Algérie – Koweït.

❖ **Indicateur 2.4.2 : Nombre d'abonnés aux bibliothèques publiques**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Mille Abonnés	181,841	190	200	143,210	71,6%	210	220

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Evolution du nombre d'abonnés dans les Bibliothèques publiques afin de mesurer la capacité des Bibliothèques à exercer une influence sur leur environnement social, intellectuel et économique, et mesurer le degré de réussite des activités et services rendus pour attirer plus d'abonnés.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'abonnements dans les Bibliothèques régionales, locales et itinérantes.
- **Source d'information** : Direction de la Lecture publique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre d'abonnés a connu pour l'année 2020 une augmentation de 71.6%. Cela est dû à la diversification des activités et l'amélioration des prestations de services rendues par les Bibliothèques publiques.

❖ Indicateur 3.4.2 : Nombre de clubs dans les bibliothèques publiques

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	160	190	220	230	104%	240	260

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** Suivi du développement du nombre de clubs installés dans les bibliothèques régionales, locales et itinérantes (clubs d'écriture littéraire, clubs de lecture numérique, clubs mère-enfant...).
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre de clubs des bibliothèques régionales, locales et itinérantes.
- **Source d'information** : Direction de la Lecture publique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les réalisations ont dépassé les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 en raison de l'augmentation annuelle du nombre des clubs créés proposant des activités éducatives et culturelles au profit des usagers des Bibliothèques publiques d'une part, et l'amélioration des conditions de travail et la qualité des services rendus, d'autre part.

Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (sur la base des résultats de ses indicateurs totaux):

Malgré la pandémie le programme a réussi à atteindre globalement ses objectifs en ce qui concerne le développement de la production littéraire et intellectuelle, l'amélioration de la qualité des services rendus dans les Bibliothèques publiques en veillant à respecter les standards internationaux de qualité, sans oublier l'effort visant à propulser le mouvement de traduction de manière à contribuer au rapprochement de la création littéraire et intellectuelle mondiale du lecteur tunisien. Les effets de la pandémie de « Corona » sont relativement faibles sur la performance des différents intervenants au programme, qui ont atteint la quasi-totalité des valeurs cibles des indicateurs, parfois même les dépasser à l'exception de celles qui sont directement en rapport avec le public comme l'organisation des foires.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Livre et Lecture

Le taux d'exécution du budget du programme Livre et Lecture est considéré acceptable eu égard à la situation du pays qui a connu la pandémie de Corona ; les détails de cette exécution sont comme suit :

Tableau 5 : Exécution du budget du programme Livre et Lecture
Pour l'année 2020 (Répartition selon la nature de la dépense)

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2) / (1) * 100
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	722	722	0	100%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2333	2270	63-	97%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	5777	5356	421-	93%
	Crédits de paiement	5777	4850	927-	84%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	51399	14543	36856-	28%
	Crédits de paiement	9730	9712	18-	99%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Total (*)	Crédits d'engagement	60231	22891	37340-	38%
	Crédits de paiement	18562	17554	1008-	95%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

La non consommation de tous les crédits de paiement disponibles peut s'expliquer de la manière suivante :

- La non consommation de la troisième tranche dédiée au fonctionnement de l'Institut tunisien de traduction.
- La non consommation des crédits alloués à l'Intervention, en raison des impacts de la pandémie sur la continuité des travaux des comités et départements sectoriels. En effet, une partie des crédits alloués au programme Livre et Lecture a été transférée au

programme Pilotage et Appui, d'une valeur de 270,9 mille dinars, pour soutenir les dépenses des moyens et services de l'année en cours et le paiement des impayés.

Tableau 6 :
Exécution du budget du programme Livre et Lecture pour l'année 2020
par rapport aux prévisions
Répartition par sous-programmes et activités
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous-programmes	Désignation des activités	Prévision 2020 Loi de finance	Prévision 2020 Loi de finance complémentaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation par rapport aux estimations Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)*100
Sous-programme 1 : Lire et Lecture au niveau central	Activité 1 : Achat de livres et de périodiques	7260	7260	5360	1900-	74%
	Activité 2 : Subvention, traduction et édition	1578	1578	1366	212-	87%
	Activité 3 : Encouragement de la Lecture	2617	2617	2617	0	100%
	Activité 4 : Mise à niveau des Bibliothèques publiques	5930	5930	7034	1104	119%
	Activité 5 : Accroissement du fonds écrit	1117	1117	1177	60	105%
Total (*)		18562	18562	17554	1008-	95%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

Description des enjeux, difficultés et mesures:

Les obstacles qui ont entravé l'atteinte des objectifs du programme peuvent être résumés comme suit :

- Le manque de ressources humaines compétentes,
 - Le manque de moyens de travail, notamment ceux en rapport avec le matériel de bureau,
 - La lenteur du rythme de distribution des livres et périodiques acquis dans les Bibliothèques publiques en raison des moyens logistiques limités mis à disposition de l'administration.
 - L'absence d'applications informatiques facilitant la gestion des acquisitions de livres et des périodiques, la recommandation de publication, la diffusion et l'inventaire du stock pour assurer un fonctionnement rapide et efficace de l'administration.
 - La non adaptation des textes juridiques en vigueur aux évolutions actuelles du secteur du livre et de l'édition.
 - L'accumulation d'exemplaires d'anciens livres et magazines qui ont perdu leur valeur, et dont la conservation empêche l'approvisionnement des Bibliothèques par des titres nouveaux à cause de la complexité des procédures de cession soit par donations ou destruction.
- ❖ Mesures, activités et leviers d'action permettant de redresser les insuffisances enregistrées afin de réaliser les valeurs cibles des indicateurs de performance du programme.**

Pour remédier à ces insuffisances, il y a lieu de :

- Ouvrir les recrutements pour combler le manque au niveau des ressources humaines et développer les compétences du personnel existant en bibliothéconomie et applications informatiques.
- Approvisionner les services par le matériel nécessaire afin d'éviter les retards dans la réalisation des missions.
- Veiller à l'installation d'applications spécifiques dédiées à l'acquisition, subvention, stockage, distribution et inventaire.

- Œuvrer à l'actualisation des textes règlementaire relatifs à la filière du livre et édition et l'activation des réformes nécessaires.
- Facilitation de la procédure de destruction de livres en mauvais état qui ont perdu leur utilité afin de disposer d'espaces pour les nouvelles acquisitions, et de pouvoir les intégrer dans les fonds éligibles au prêt dans les Bibliothèques publiques.

Il y a lieu de noter également que dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services rendus par l'administration, de garantie du respect du principe de la transparence et d'intégrité afin d'assurer une meilleure acquisition des livres tunisiens, un accord a été conclu avec le Syndicat des éditeurs tunisiens prévoyant la fourniture de guides et index des titres publiés et proposés à l'acquisition pour la prochaine session. Chaque Bibliothèque pourra ainsi choisir elle-même ses titres qui figureront dans la liste définitive des acquittions de livres Tunisiens.

Programme 3 : Action Culturelle

Responsable du programme:
Mm: Ben Hlima Mounira

(A partir de 2018)

1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Action culturelle

La stratégie du programme Action Culturelle repose sur deux axes principaux : l'institution culturelle d'une part, les festivals et les événements culturels et artistiques d'autre part, pour la réalisation des objectifs stratégiques du programme à savoir :

- **Objectif stratégique 3.1: Enraciner l'institution culturelle dans son environnement**

❖ Indicateur 1.1.3 : Evolution du nombre d'adhésions aux clubs culturels

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Mille adhésions	24,299	21,75	22,000	19,856	90%	22,25	23,000

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre d'adhérents dans les établissements culturels couvrant l'ensemble du territoire national. Cet indicateur reflète le degré d'ouverture de l'établissement culturel sur son environnement et sa capacité à attirer de nouveaux adhérents.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : La somme des adhésions annuelles dans les établissements de l'action culturelle.

- **Source d'information** : Direction générale de l'action culturelle et les commissariats régionaux des affaires culturelles.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur réalisée de cet indicateur est jugée acceptable eu égard à la situation exceptionnelle du pays, en rapport avec la situation sanitaire et la pandémie de Corona virus qui a entraîné la fermeture des établissements culturels.

❖ Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de contenus programmés pour le travail culturel

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Mille	18,175	19,150	19,500	4,517	23%	20,000	21,000

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre les activités et projets culturels créatifs dans divers domaines culturels qui reflètent la diversité des contenus proposés visant à attirer le plus grand nombre possible de participants à travers la programmation et l'accueil d'un nombre d'événements artistiques liés aux spécificités de chaque région.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : La somme des activités et projets à contenu culturel créatif réalisés dans les établissements culturels au niveau régional.
- **Source d'information** : Direction générale de l'action culturelle et les commissariats régionaux aux affaires culturelles.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le faible pourcentage enregistré est dû principalement à la situation sanitaire liée à la pandémie de « Corona » qui a obligé les établissements culturels de se conformer au protocole sanitaire applicable aux espaces culturels interdisant l'organisation des manifestations culturelles en se limitant aux travaux administratifs.

❖ **Indicateur 3.1.3 : Evolution du nombre de partenariats avec des acteurs culturels**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	3609	3609	3309	1044	31%	3500	3720

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre la conclusion de contrats de partenariat avec divers acteurs culturels pour mettre en œuvre des programmes conjoints entre les institutions culturelles, la société civile, les institutions privées œuvrant dans le secteur culturel, ainsi que diverses structures similaires, notamment les institutions de jeunesse, universitaires et pénitentiaires...
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Somme de tous les programmes et projets de partenariat culturel mis en œuvre dans le cadre des conventions de partenariat établies avec tous les opérateurs culturels.
- **Source d'information** : Direction générale de l'action culturelle et les commissariats régionaux des affaires culturelles.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le faible pourcentage enregistré au niveau de cet indicateur est lié principalement à la situation sanitaire qui a obligé les établissements culturels à se conformer au protocole sanitaire applicable aux espaces culturels, ainsi qu'à une baisse des investissements dans le domaine culturel.

Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (sur la base des résultats de ses indicateurs totaux) :

La non réalisation de la valeur cible des indicateurs de l'objectif est due principalement à l'ensemble des décisions administratives prise limitant globalement les activités des établissements culturels à des travaux administratifs.

- **Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir le rayonnement des manifestations culturelles de référence et les festivals**

❖ **Indicateur 1.2.3 : Taux de fréquentation du public**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	54	60.5	63.5	0	0%	65	70

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer l'affluence du public par rapport aux offres et contenus proposés afin de veiller à leur amélioration continue.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** (Public présents / capacité du lieu alloué pour la manifestation) * 100
- **Source d'information :** L'application informatique de la vente et de contrôle de billetterie pour chaque spectacle.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'écart entre les prévisions et les réalisations pour l'année 2020 trouve son explication dans la situation sanitaire exceptionnelle que le pays a traversée au cours de l'année 2020, qui a conduit à une année presque sans activités ni manifestations culturelles et artistiques suite aux décisions prises par le comité scientifique et en application du protocole sanitaire élaboré par le ministère de la santé.

❖ **Indicateur 3.2.2 : Pourcentage de contribution du sponsoring au budget des festivals et manifestations culturelles et artistiques**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	11.5	14.5	17	0	0%	18	20

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur montre le degré d'implication du secteur privé dans l'action culturelle à travers le sponsoring des manifestations culturelles.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : (Montant total du sponsoring /budgets totaux des manifestations et festivals) * 100
- **Source d'information** : Le trésorier de la manifestation ou du festival relevant de l'Etablissement nationale pour la promotion des festivals et des manifestations culturelles et artistiques et du Centre culturel international de Hammamet.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Cet écart entre les prévisions et les réalisations pour l'année 2020 est dû aux conditions sanitaires exceptionnelles auxquelles il faudrait rajouter les conditions économiques difficiles que le pays a connues.

❖ **Indicateur 3.2.2 : Nombre des articles publiés dans les médias internationaux**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	170	195	220	50	22%	230	250

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt accordé par la presse écrite internationale aux manifestations culturelles organisées dans notre pays afin d'apprécier leur rayonnement.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre d'articles publiés par la presse écrite internationale.
- **Source d'information :** La cellule d'information et de communication (l'Etablissement Nationale pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques et le Centre culturel International de Hammamet).

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La non réalisation de la valeur cible de l'indicateur trouve son explication dans l'annulation des grands festivals et événements culturels en raison de la situation épidémique du pays.

Analyse et interprétation des résultats (sur la base des résultats de ses indicateurs totaux) :

La non réalisation des valeurs cibles des indicateurs de l'objectif est due aux décisions prises de suspension de tous les festivals et manifestations culturels.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Action Culturelle

Le taux d'exécution du budget du programme Action culturelle pour l'année 2020 a dépassé les prévisions, malgré les circonstances spécifiques en rapport avec la pandémie de Corona. Le détail de cette exécution se présente comme suit :

**Tableau 7 : Exécution du budget du programme Action culturelle
Pour l'année 2020
(Répartition selon la nature de la dépense)**

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalisation s 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2) /(1)*100
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	4900	8427	3527	172%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2818	2818	0	
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	31448	31741	293	101%
	Crédits de paiement	31448	31521	73	
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	147287	62223	-85064	42%
	Crédits de paiement	28340	27708	-612	9%8
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0
	Crédits de paiement	0	0	0	0
Total (*)	Crédits d'engagement	186453	105209	-81244	56%
	Crédits de paiement	67506	70474	2968	104%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

L'augmentation des dépenses de rémunération est due à l'attribution de crédits supplémentaires pour la rémunération des contractuels aux commissariats régionaux des affaires culturelles d'un montant égal à 3.446 millions de dinars, suite à l'adoption du :

- Décret gouvernemental n° 2020-162 du 6 avril 2020 modifiant le décret gouvernementale n°2017- 986 du 17 août 2017, fixant les conditions de contracter, relatif à assurer les séances d'animation culturelle au sein des complexes culturels et des maisons de la culture et le régime de rémunération appliqué.
- Décret gouvernemental n° 2020-587 du 14 août 2020, modifiant le décret gouvernemental n° 2017-1344 du 6 décembre 2017, fixant les montants des indemnités de fonction et de logement octroyées au profit des personnels de l'animation culturelle chargés d'un emploi fonctionnel.

Des virements ont été effectués au profit des établissements publics à caractère non administratifs (Centre culturel international de Hammamet) pour assurer la rémunération de leur personnel. Ces virements ont été effectués du Programme de Pilotage et Appui au programme Action Culturelle afin de couvrir les dépenses de détachement, les augmentations générales des salaires, en plus de la modification du salaire des directeurs généraux par catégorie d'établissement.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement, qui s'élève à 89 %, peut être jugé acceptable au regard de la situation sanitaire qui a caractérisé l'année 2020, comme cela a été déjà expliqué.

Tableau 8 :
Exécution du budget du programme Action culturelle pour l'année
2020

Par rapport aux prévisions
Répartition par Sous-programmes et Activités
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous- programmes	Désignation des activités	Prévision 2020 Loi de finance	Prévision 2020 L.F Complémentaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation par rapport aux estimations Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation ((2)/(1))*100
Sous-programme 1 : Action Culturelle au niveau central	Activité 1 : Développement de l'action culturelle	30040	28340	27708	-632	98%
	Activité 2 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	8400	8400	8725	325	104%
	Activité 3 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles-ENPFMCA	6628	6628	6628	0	100%
	Activité 4 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles-CCIH	5657	5657	5500	-157	97%
	Activité 5 : L'industrie culturelle et créative-TICDCE	2220	2220	2206	-14	99%
	Activité 6 : Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel	143	143	143	0	100%
	Total	53088	51388	50910	-478	99%
Sous-programme A : Action Culturelle à Tunis	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	531	531	927	396	175%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	911	911	911	0	100%

Sous-programme B : Action Culturelle à Ariana	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	120	120	183	63	153%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	320	320	320	0	100%
Sous-programme C : Action Culturelle à Ben Arous	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	254	254	397	143	156%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	500	500	500	0	100%
Sous-programme D : Action Culturelle à Manouba	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	226	254	397	143	156%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	335	500	500	0	100%
Sous-programme E : Action Culturelle à Nabeul	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	234	254	397	143	156%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	602	500	500	0	100%
Sous-programme F : Action Culturelle à Zaghuan	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	111	254	397	143	156%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	265	500	500	0	100%
Sous-programme G : Action Culturelle à Bizerte	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	220	254	397	143	156%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	407	500	500	0	100%

Sous-programme H : Action Culturelle à Béja	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	254	254	413	159	163%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	447	447	447	0	100%
Sous-programme I : Action Culturelle à Jandouba	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	145	145	229	84	158%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	435	435	435	0	100%
Sous-programme J : Action Culturelle au Kef	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	306.5	306.5	488	182	159%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	483	483	483	0	100%
Sous-programme K : Action Culturelle à Séliana	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	204	204	323	119	158%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	405	405	405	0	100%
Sous-programme L : Action Culturelle au Kairouan	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	272	272	427	155	157%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	446	446	446	0	100%
Sous-programme M : Action Culturelle à Kasserine	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	262	262	442	180	169%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	486	486	486	0	100%

Sous-programme N : Action Culturelle à Sidi Bouzid	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	259	259	429	170	166%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	318	318	318	0	100%
Sous-programme O : Action Culturelle à Sousse	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	284	284	461	177	162%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	544	544	544	0	100%
Sous-programme P : Action Culturelle à Monastir	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	278	278	440	162	158%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	521	521	521	0	100%
Sous-programme Q : Action Culturelle à Mehdia	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	228.5	228.5	375	147	164%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	463	463	464	1	100%
Sous-programme R : Action Culturelle à Sfax	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	333	333	552	219	166%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	581	581	581	0	100%
Sous-programme S : Action Culturelle à Gafsa	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	182	182	276	94	152%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	440	440	440	0	100%

Sous-programme T : Action Culturelle à Tozer	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	159	159	241	82	152%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	324	324	324	0	100%
Sous-programme U : Action Culturelle à Kbeli	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	150	150	230	80	153%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	296	296	296	0	100%
Sous-programme V : Action Culturelle à Gabès	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	227	227	377	150	166%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	366	366	366	0	100%
Sous-programme W : Action Culturelle à Médenine	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	196	196	304	108	155%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	358	358	358	0	100%
Sous-programme X : Action Culturelle à Tataouine	Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	163	163	253	90	155%
	Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	264	264	264	0	100%
Total (*)	Total (1)	16118	16118	19564	3446	121%
	Total (1) +(2)	69206	67506	70474	2250	104%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

Description des enjeux, difficultés et mesures:

- Les problèmes majeurs et les insuffisances :

- **Indicateur 3.1.1 L'évolution du nombre des adhésions aux clubs culturels :** Insuffisance des fonds alloués à la mise à niveau des établissements culturels pour remplir leurs missions et couvrir les besoins nécessaires des clubs spécialisés.
- **Indicateur 3.1.2 L'évolution du nombre de contenus programmés :** Non installation des équipements de projection modernes et non acquisition des équipements techniques.
- **Indicateur 3.1.3 : Le développement du nombre de partenariats avec les acteurs culturels :** Non parrainage par le secteur privé d'un grand nombre de manifestations et festivals culturels spécialisés et non application des accords-cadres avec les différents ministères en raison de la pandémie de Corona.
- **Indicateur 3.2.1 Taux de fréquentation :** La prévention contre le virus Corona a entraîné une diminution sensible du nombre de spectateurs.
- **Indicateur 3.2.2 le pourcentage de la contribution des sponsors au budget des festivals et événements culturels et artistiques :** Réduction du pourcentage du sponsoring dans le financement des budgets des festivals et manifestations culturelles en raison de la non programmation de spectacles artistiques et d'événements culturels attractifs du public.

- Mesures, activités et piliers d'activités :

- Une attention particulière doit être accordée aux espaces d'animation culturelle et de présentation de spectacles dans les établissements culturels.
- Développement des équipements d'animation au profit des institutions culturelles ; l'intérêt accordé par l'autorité de tutelle aux espaces de la Cité de la culture s'est fait au détriment des maisons de culture.
- Amélioration des compétences dans le domaine de la gestion budgétaire par objectifs.
- Gagner le pari de la culture numérique en dotant les structures des capacités logistiques adéquates pour ce type d'activités indispensables dans les situations de crise telles que la pandémie de Covid 19.

- Développer les compétences des ressources humaines dans les domaines de la gestion budgétaire par objectifs.
- La mise à niveau des établissements culturels et le développement de leur structure pour une meilleure gouvernance.

Programme 4 : Patrimoine

Responsable du programme:
Mr: CHAABENE Ahmed

(A partir de 2019)

1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Patrimoine

- **Objectif stratégique 4.1 : Renforcer de la protection et la sauvegarde du patrimoine**
 - ❖ **Indicateur 4.1.1 : Taux d'avancement des travaux de restauration et d'entretien des monuments, sites et musées**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	41	30 (*)	40	30	75%	43	50

Notes (*) : Les données ont été mises à jour sur la base du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire:

Cet objectif repose sur un ensemble de mesures préventives et curatives visant à sauvegarder le patrimoine archéologique, historique et muséal, tels que les travaux de restauration et d'entretien.

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur est considéré comme la pierre angulaire du travail visant à préserver la durabilité du patrimoine archéologique et historique et des installations muséales qui est principalement représenté par les

travaux d'entretien et de restauration des sites archéologiques, des monuments historiques et des musées.

- **Mode de calcul de l'indicateur :** Taux d'avancement des travaux de restauration ou d'entretien des monuments, sites et musées exploités (ouverts à la visite ou fermés temporairement) par l'Institut national du patrimoine (l'INP) et l'Agence Nationale de Mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle (l'AMVPPC).
- **Source d'information :** Institut national du patrimoine.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'écart négatif entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 est dû à la perturbation de toutes les procédures liées aux délais de réalisation des marchés publics et à la lenteur de la mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien des sites, monuments et musées en raison de la situation épidémique du pays.

❖ Indicateur 4.1.2 : Pourcentage des monuments et des biens culturels protégés et classés

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	33	10 (*)	28	28	100%	30	35

Notes (*) : Les données ont été mises à jour sur la base du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire:

Cet indicateur repose sur un ensemble de mesures et de procédures juridiques de nature législative et réglementaire qui contribuent au renforcement du système de protection et de préservation du patrimoine culturel.

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet d'englober l'ensemble des procédures préventives et curatives de protection des monuments, des sites et des biens culturels. Cet indicateur reflète les mécanismes de protection juridique du patrimoine.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé en se basant sur les décisions de classement prises et les décrets réglementaires visant à protéger les sites et monuments. Le nombre de ces décisions est rapporté au nombre de sites, monuments et biens culturels identifiés et inventoriés en prenant en considération les contraintes procédurales et institutionnelles pour la génération de telles décisions (après les décisions émanant du Comité national du patrimoine).
- **Source d'information** : Institut national du patrimoine (INP).

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur cible a été atteinte au cours de l'année 2020. Ainsi, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les réalisations pour cet indicateur.

❖ **Indicateur 4.1.3 : Pourcentage de monuments, sites et musées soumis au système d'autosurveillance et d'assurance**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre réalisation 2020 et prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	59	50 (*)	80	80	100%	85	90

Notes (*) : Les données ont été mises à jour sur la base du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire:

Cet indicateur permet de recenser les mesures préventives visant à sécuriser et assurer les sites, monuments et musées en les équipant d'un système de sécurité tels que la construction de clôtures et l'installation de dispositifs de détection et de surveillance.

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur de s'assurer de l'avancement des travaux de protection matérielle des sites, des monuments et des musées. Le dispositif repose sur un système d'auto-sécurité afin de se prémunir contre les opérations de vol, pillage, attaques terroristes qui peuvent toucher le patrimoine abstraction faite à sa valeur archéologique et muséographique.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'interventions techniques réalisées dans le cadre de l'installation des équipements d'auto-assurance par rapport au

nombre global de sites, monuments et musées ouverts à la visite. Les résultats atteints dans ce domaine sont le fruit d'un travail conjoint entre l'INP² (la sécurité des sites, monuments et collections muséographiques) et l'AMVPPC³ (la sécurité des entrées et de l'environnement proche des sites, monuments, musées).

- **Source d'information** : Institut national du patrimoine et l'Agence Nationale de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur cible a été atteinte au cours de l'année 2020, et il n'y a donc pas de différences entre les estimations et les réalisations pour cet indicateur.

❖ Indicateur 4.1.4 : Taux d'avancement des travaux d'inventaire

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	53	65 (*)	73	73	100%	83	85

Notes (*) : Les données ont été mises à jour à partir du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire:

Cet indicateur est suivi en s'appuyant sur les fiches d'inventaire techniques de recensement, description et documentation du patrimoine matériel et immatériel.

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à identifier, recenser et documenter le patrimoine culturel matériel et immatériel à travers le système d'inventaire manuel et numérique ; il est très variable comparativement à d'autres indicateurs car lié à l'avancement des travaux de recherches archéologiques.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est obtenu en sommant les biens inscrits dans les registres d'inventaire manuel et le système d'inventaire informatisé rapporté aux éléments du patrimoine matériel et immatériel recensés et déterminés d'avance.
- **Source d'information** : Institut national du patrimoine.

² Institut National du Patrimoine

³ L'Agence Nationale de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur cible de cet indicateur a été atteinte ; un taux d'achèvement de 100% a été obtenu en 2020.

Analyse et interprétation du niveau d'atteinte du premier objectif :

La non réalisation des valeurs cibles des indicateurs du premier objectif est due à des facteurs en rapport avec l'unité opérationnelle (l'Institut National du Patrimoine), seule structure habilitée à réaliser toutes les activités, travaux et projets de protection du patrimoine et de sa sauvegarde. Ces facteurs peuvent être ainsi détaillés :

- **Premièrement** : La faiblesse des ressources financières allouées à la protection et à la sauvegarde du patrimoine ; on peut à titre d'exemple citer les crédits destinés à l'acquisition de terrains à caractère archéologique.
- **Deuxièmement** : La faiblesse des ressources humaines de l'Institut National du Patrimoine (INP), notamment dans les régions à cause du gel des recrutements depuis 2017 et son impact sur le rythme d'achèvement des travaux de terrain liés aux fouilles archéologiques, la recherche scientifique, la restauration, l'inventaire, l'entretien et l'adoption des textes législatifs et réglementaires pour la protection du patrimoine.
- **Troisièmement** : La richesse et la diversité du patrimoine archéologique et historique et son étendu sur des domaines vastes comme le littoral, le patrimoine enfoui sous l'eau et à l'intérieur du pays.

A cela s'ajoute une situation sanitaire critique en 2020 qui a impacté négativement le rythme d'achèvement des travaux surtout ceux des procédures spécifiques de marchés publics sont exigées. Il est à noter que la valeur cible du troisième indicateur a été atteinte grâce à l'action conjointe poursuivie entre l'Institut national du patrimoine (INP) et l'Agence Nationale de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC).

- **Objectif stratégique 4.2 : Valoriser le patrimoine et développer son attractivité**

❖ **Indicateur 4.2.1 : Nombre de recherches, d'études et de publications dans le domaine du patrimoine**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	129	128	133	73	55%	137	138

Commentaire technique sommaire :

Cet indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de publications dans le domaine du patrimoine tant matériel qu'immatériel en définissant, documentant et valorisant ses éléments ainsi que ses particularités.

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur est dédié au suivi de toutes les publications scientifiques, techniques et promotionnelles dans toutes les disciplines qui concernent le patrimoine. Ces publications peuvent concerner les résultats d'études sur les fouilles et les antiquités ou sur les caractéristiques architecturales et artistiques de certains sites archéologiques ou historiques, et monuments culturels.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de publications scientifiques, techniques et promotionnelles éditées annuellement par l'INP et l'AMVPPC.
- **Source d'information :** INP et l'AMVPPC (publication conjointe avec l'INP).

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre d'articles publiés a connu une régression pour les raisons suivantes :

- Certains articles n'ont pas été publiés car ils nécessitent des enquêtes sur le terrain retardées à cause de la pandémie de la COVID.
- Le nombre des travaux de terrain a été réduit à cause de la COVID (un pourcentage important des activités de l'INP se fait sur terrain).

- Retard dans la publication de la revue « Africa » qui contient les résultats des travaux des chercheurs.

❖ **Indicateur 4.2.2 : Nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	5	4	4	4	100%	4	4

Commentaire technique sommaire :

Le processus d'inscription est soumis à plusieurs étapes allant de l'étape de préparation du dossier scientifique de l'élément du patrimoine, en passant par le dépôt du dossier auprès du Centre du patrimoine mondial et sa présentation aux comités scientifiques consultatives jusqu'à son acceptation pour figurer sur la liste définitive du patrimoine mondial.

- **Définition de l'indicateur :** Le mécanisme d'inscription des éléments du patrimoine sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue l'un des outils les plus importants pour la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, qu'il s'agit d'un site archéologique, une ville, un monument historique, un paysage culturel, ou un élément du patrimoine immatériel. L'inscription donne à l'élément un caractère universel et un rayonnement international fondé sur sa valeur exceptionnelle en tant que patrimoine commun de l'humanité.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de dossiers de candidature d'éléments du patrimoine présélectionnés pour l'inscription sur les listes préliminaires ou définitives de l'UNESCO.
- **Source d'information :** l'INP.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur cible de cet indicateur a été atteinte en affichant un taux de réalisation de 100%.

❖ **Indicateur 4.2.3 : Nombre de visites de monuments, sites et musées**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Mille Visiteurs	823.366	1190,76 (*)	1100	160	14%	1155	1212,75

Notes (*) : Les données ont été mises à jour à partir du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire :

Cet indicateur permet de faire le suivi du nombre de visiteurs locaux et étrangers des sites, monuments et musées ouverts au public.

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de se rendre compte de l'efficacité des campagnes de communication pour l'amélioration des résultats du tourisme culturel mais également de la valeur patrimoniale du bien culturel dans sa capacité à attirer des touristes et de visiteurs.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre total des visiteurs des sites archéologiques, monuments historiques et musées payants ou gratuits (les autorisations gratuites sont également calculées).
- **Source d'information :** l'AMVPPC.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La baisse du nombre de visites de monuments, de sites et de musées est due à la situation épidémique et son impact négatif sur le tourisme culturel national et international.

❖ **Indicateur 4.2.4 : Évolution du pourcentage de monuments, sites et musées qui fournissent des services et des commodités basiques**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	81	80 (*)	90	90	100%	95	97

Notes (*) : Les données ont été mises à jour à partir du rapport annuel de performance de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019.

Commentaire technique sommaire :

Cet indicateur comprend les sites, monuments et musées ouverts à la visite équipée de services et commodités basiques à l'instar des espaces de repos, des structures d'accueil, buvettes, toilettes et autres.

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur reflète la qualité des services et des équipements mis à disposition des visiteurs dans les monuments, sites et musées, ainsi que l'évolution de la politique de l'État en matière de valorisation du patrimoine.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de sites, monuments et musées dotés de services et d'équipements de base, ouverts aux visiteurs dans le cadre de projets et d'efforts entrepris par l'AMVPPC et l'INP dans le cadre de projets communs ou financés de l'étranger (dons ou prêts) rapporté à l'ensemble des sites, monuments et musées ouverts au public.
- **Source d'information :** l'AMVPPC.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La valeur cible a été atteinte indiquant un taux de réalisation de 100 % des monuments, sites et musées disposant de services et d'installations basiques.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte du deuxième objectif :

Globalement, les valeurs réalisées pour le deuxième objectif stratégique sont acceptables eu égard aux circonstances générales qui ont caractérisé l'année 2020, à savoir la pandémie de Corona virus et son impact négatif sur la situation du pays en général, sans oublier l'interdépendance des missions de l'INP et de l'AMVPPC qui a parfois entravé le rythme d'exécution des activités et des projets relatifs à la valorisation du patrimoine.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Patrimoine

La consommation des crédits du budget du programme **Patrimoine** a dépassé les prévisions, malgré la pandémie. Le détail de cette consommation se présente comme suit :

Tableau 9 : Exécution du budget du programme Patrimoine
Pour l'année 2020
(Répartition selon la nature de la dépense)

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation ((2) / (1)) * 100
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	8802	11202	2400	%127
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2212	2294	82	%104
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	4807	4807	0	100%
	Crédits de paiement	4807	4807	0	100%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	47505	22193	-25312	47%
	Crédits de paiement	6382	5792	-590	91%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0
	Crédits de paiement	0	0	0	0
Total (*)	Crédits d'engagement	63326	40496	-22830	%64
	Crédits de paiement	22203	24095	1895	%109

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

- Des crédits complémentaires ont été accordés à l'AMVPPC pour un montant de 2,4 MD pour combler la baisse de ses ressources propres du fait de la pandémie et de son incapacité à financer son déficit budgétaire.

-Transfert du Programme Pilotage et Appui au programme Patrimoine d'un montant de 82 md pour servir des dédommagements en application de décisions de justice.

Tableau 10 :
Exécution du budget du programme Patrimoine pour l'année 2020
Par rapport aux prévisions
Répartition par Sous-programmes et Activités
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous- programmes	Désignation des activités	Prévision 2020 Loi de finance	Prévision 2020 Loi de finance complémentaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation par rapport aux estimations Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation ((2)/(1))*100
Sous-programme 1 : Patrimoine au niveau central	Activité 1 : Promotion du patrimoine-AMVPPC	18524	13424	15924	2500	119%
	Activité 2 : Conservation du patrimoine écrit	2740	2415	2415	0	100%
	Activité 3 : Conservation du patrimoine archéologique	6839	6364	5756	-608	90%
Total (*)		28103	22203	24095	1892	109%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

Description des enjeux, difficultés et mesures:

De manière générale, les valeurs cibles ont été atteintes, et la performance du programme Patrimoine peut être jugée acceptable pour l'année 2020. Les problèmes et les faiblesses rencontrés dans l'atteinte de la performance du programme peuvent être ainsi résumés :

- Le chevauchement des tâches entre les acteurs dans le domaine du patrimoine.
- Retard enregistré dans les procédures de passation des marchés publics et lenteur dans la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des sites archéologiques, monuments historiques et musées en raison de la situation sanitaire du pays.
- Ressources financières insuffisantes pour la protection et la sauvegarde du patrimoine.
- Manque de ressources humaines suite au gel des recrutements depuis 2017. Ce gel a impacté le rythme d'avancement des travaux sur le terrain.

- Baisse des ressources propres de l'AMVPPC à cause de la pandémie impactant négativement le tourisme culturel.

Mesures, activités et piliers d'activités :

Depuis l'adoption du plan quinquennal actuel, la direction générale du patrimoine s'est attelée à étudier la situation du secteur du patrimoine qui confirme l'existence de dysfonctionnements structurels, organisationnels et législatifs que le diagnostic établi recommande une reconsidération de la structure de ses institutions, une réforme du Code du Patrimoine, le développement du système de sécurité, de protection et de contrôle des biens meubles et objets archéologiques et historiques.

A cet égard, trois comités ont été constitués regroupant tous les opérateurs et structures impliqués dans le patrimoine.

1 – Un comité de réflexion national chargé d'examiner et de réviser le Code du Patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels.

2 –Un comité national d'inventaire du patrimoine et des biens culturels et de normalisation de la base de données, notant que le ministère a annoncé le lancement d'un projet national d'inventaire et d'entretien des biens culturels publics et privés avec la participation de spécialistes et d'experts issus des structures concernées.

3 –Un comité de sécurisation des musées, monuments historiques et sites archéologiques.

Cependant, ces comités n'ont pas pu continuer leurs travaux en raison de la situation sanitaire du pays. Le Ministère, à travers ses services, a acquis des équipements de protection de sites et monuments archéologiques, et a commencé à les installer, en attendant de les relier à l'unité centrale du Ministère en cours d'études préliminaires.

En plus de ces programmes, le département travaille sur :

- La définition d'une stratégie pour le tourisme culturel lui garantissant une gestion coordonnée entre les différents ministères et autorités concernées.
- Concevoir un cadre juridique pour les musées pour faire évoluer leur contribution au service des objectifs nationaux de développement.
- Former les cadres et le personnel des différentes structures scientifiques et techniques du Patrimoine.

Programme 9 : Pilotage et Appui

Responsable du programme:
Mm: SAIID CHiraz

(A partir de 2019)

1. Présentation et analyse des résultats de la performance du programme: Pilotage et Appui

- **Objectif stratégique 9.1 : Promouvoir les ressources humaines**
 - ❖ **Indicateur 1.1.9 : Taux d'encadrement**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	41	44.44	46	45	97%	48	50

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de faire le suivi l'évolution du pourcentage des cadres par rapport au nombre total d'employés du ministère.
- **Mode de calcul de l'indicateur :**
Nombre total des cadres de la catégorie "A" rapporté au nombre total des agents multiplier par 100.
- **Source d'information :** Sous-direction des affaires administratives

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La non réalisation de la valeur cible de l'indicateur trouve son explication dans la non organisation de certains concours internes (filière de la musique), ainsi que la non réalisation des concours externes du recrutement des enseignants d'animation culturelle, de musique et des administrateurs culturels.

❖ **Indicateur 9.1.2 : Pourcentage de bénéficiaires de la formation**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	35	36	37	2.44	6%	38	39

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre l'évolution du nombre d'agents bénéficiant d'une formation chaque année reflétant le souci de l'administration de développer les compétences de ses ressources humaines.

- **Mode de calcul de l'indicateur :**

(Nombre d'agents formés divisé par le nombre total d'agents) * 100.

- **Source d'information :** Direction de la formation et du recyclage

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux enregistré durant l'année 2020 est faible. Cela trouve son explication dans les conditions sanitaires du pays qui ont imposé l'arrêt de l'organisation des cycles de formations en se limitant à des formations à distance en coopération avec l'Université virtuelle de Tunis.

Les pourcentages atteints peuvent être jugés acceptables comparativement aux conditions générales du pays.

- **Objectif stratégique 9.2 : Améliorer et développer la qualité des services et les procédures de travail administratif**

❖ **Indicateur 9.2.1 : Nombre de services en ligne**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	2	3	5	4	80%	5	6

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre l'évolution du nombre des services mis en ligne et le degré d'implication du ministère dans le programme de l'administration numérique.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de services mis en ligne annuellement.
- **Source d'information :** Direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La non réalisation de la valeur cible de l'indicateur, en mettant en ligne le nombre des services prévus en 2020, trouve son explication dans la non réalisation de la plateforme électronique de gestion des subventions du secteur culturel qui a fait l'objet d'un appel d'offres déclaré infructueux, sachant que cet appel à la concurrence est renouvelé en 2021.

❖ L'indicateur 9.2.2: Le pourcentage de renouvellement total du parc informatique

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 (2)/(1)*100	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	43	44	45	39	86%	45	50

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre l'approvisionnement des différentes directions en équipements informatiques sophistiqués et avancés.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** (Equipements informatiques ne dépassant pas 5 ans depuis son acquisition / total des équipements informatiques) *100
- **Source d'information :** Direction de l'organisation, méthodes et informatique.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La non réalisation en 2020 des valeurs cibles pour le renouvellement du parc informatique trouve son explication dans la non disponibilité des crédits, notamment pour les structures suivantes :

- Réseau des Bibliothèques publiques,
- Le réseau des maisons de la culture et des complexes culturelles,
- Centres d'arts dramatiques et scéniques,
- Instituts publics de musique et de danse.

Ceci étant dit, une consultation a été organisée en 2020 pour l'acquisition de vingt (20) unités d'informatiques au profit uniquement des services centraux du ministère, chose qui a affecté la politique de renouvellement du parc informatique et la non réalisation du pourcentage escompté au début de l'année.

- **Objectif stratégique 9.3 : Rationalisation de la gestion des bâtiments et équipements**
 - ❖ **Indicateur 9.3.1 : Taux de satisfaction des demandes de maintenance et d'aménagement**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	86	97	100	98,14	98%	100	100

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur donne une indication sur le degré de satisfaction des demandes de maintenance et d'aménagement afin de doter les diverses structures des moyens nécessaires à leur mission.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Le nombre d'interventions de maintenance et d'aménagement par rapport aux demandes formulées par les différentes structures.
- **Source d'information** : Direction des bâtiments et des affaires foncières.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de satisfaction des demandes d'intervention de maintenance et d'aménagement a dépassé 98%.

- **Objectif stratégique 9.4 : Renforcement de la décentralisation administrative et financière**

❖ **Indicateur 9.4.1 : Nombre de décisions activées au niveau régional**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
Nombre	62	85	96	85	88%	96	96

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :**
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre de décisions activées au niveau régional sur le système « *INSAF régional* ».
- **Source d'information :** Direction générale des services communs.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre de décisions devant être activées au niveau régional n'a pas été atteint. Cela trouve son origine dans la non finalisation des procédures de transfert de la gestion des ressources humaines aux établissements culturels au niveau régional.

❖ **Indicateur 9.4.2 : Pourcentage des opérations financières réalisées au niveau régional**

Unité de l'indicateur	Réalizations		Prévisions 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions 2020 $(2)/(1)*100$	Prévisions	
	2018	2019				2021	2022
%	50	80	100	98	98%	100	100

Commentaire technique sommaire:

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre le rythme d'exécution des dépenses dans les commissariats régionaux des affaires culturelles.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** (crédits consommés au niveau régional / crédits transférés aux commissariats régionaux aux affaires culturelles) * 100
- **Source d'information :** Direction générale des services communs.

Analyse de l'écart enregistré entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La non réalisation de la valeur cible de l'indicateur est due à la non-exécution de certains projets de développement au niveau régional à cause de la situation sanitaire qui a caractérisé l'année 2020.

Analyse et interprétation de la réalisation des objectifs (sur la base des résultats de leurs indicateurs totaux) :

Les réalisations de l'année 2020 peuvent être jugées acceptables eu égard à la situation sanitaire générale du pays qui a porté atteinte à la cadence du travail dans les différentes structures publiques, notamment le programme Appui et Pilotage. Les protocoles sanitaires ne permettaient d'assurer qu'un service minimum pour la poursuite du fonctionnement des structures publiques, et offrir quelques sessions de formation notamment à distance en partenariat avec l'Université virtuelle de Tunisie au fur et à mesure de l'amélioration de la situation sanitaire. Il a été procédé également à la poursuite des activités visant à renforcer l'option de la décentralisation administrative et financière et la numérisation de l'administration en mettant en place de nouveaux services en ligne.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme : Pilotage et Appui

Le taux d'exécution du budget du programme Pilotage et Appui a dépassé les prévisions, malgré les circonstances particulières de la pandémie de « Corona », dont voici le détail :

**Tableau 11 : Exécution du budget du programme Pilotage et Appui
Pour l'année 2020
(Répartition selon la nature de la dépense)**

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) - (1)	Taux de réalisation ((2)/(1))*100
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	169214	171224	2010	101%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2960	3408	448	115%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	9941	17805	7864	179%
	Crédits de paiement	9941	16796	6855	169%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	7959	4708	-3251	59%
	Crédits de paiement	2200	2403	203	109%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0%
	Crédits de paiement	0	0	0	0%
Total (*)	Crédits d'engagement	190074	197145	7071	104%
	Crédits de paiement	184315 (*)	193769	9454	105%

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

(*) Y compris les crédits du fonds (7000 MD),

- Des crédits supplémentaires ont été virés à la partie rémunération (Article 101), pour couvrir la renonciation à la retenue à la source dans l'attribution des subventions et pour financer le déficit budgétaire découlant de la rémunération des agents permanents de l'Institut national du patrimoine et de la Bibliothèque Nationale.
- Des transferts de crédits ont eu lieu du programme Livre vers la partie moyens et services.

- Des crédits supplémentaires ont été attribués à la partie fonctionnement ce pour le paiement des créances consignées dans des décisions de justice.
- Des virements de la partie rémunération ont été effectués à la partie fonctionnement pour payer les contrats de prestation de service du bureau de presse.
- Des crédits complémentaires ont été accordés à la partie intervention publique, d'un montant de 3. 200 MD, pour servir des indemnités occasionnelles aux créateurs et travailleurs dans le secteur culturel.
- Des crédits ont été transférés de la partie rémunération à la partie intervention pour payer des impayés au titre de frais de transport aérien en plus de l'attribution d'une subvention supplémentaire pour soutenir les interventions de la mutuelle d'un montant de 2.683 MD.
- Un compte de concours a été créé au cours de l'exercice 2020 sous le nom de « Fonds Relance Culture » destiné à relancer le secteur culturel et soutenir les artistes, créateurs et intellectuels pour faire face aux difficultés causées par les mesures préventives tendant à limiter la propagation de la Corona virus et accompagner les institutions et initiatives culturelles touchées par l'arrêt des activités. Le montant global des ressources du Fonds se sont élevées à 1.964 MD. 1.132 MD ont été dépensés situant le taux de consommation à 57%.

Tableau 12 :

Exécution du budget du programme Pilotage et Appui pour l'année 2020

Par rapport aux prévisions

Répartition par Sous-programmes et Activités

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous- programmes	Désignation des activités	Prévision 2020 Loi de finance (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation par rapport aux estimations Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation ((2)/(1))*100
Sous-programme 1 : Pilotage et Appui au niveau central	Activité 1 : Pilotage	566	534	-32	% 94
	Activité 2 : Formation et développement des compétences	146	26	-120	% 18
	Activité 3 : Appui	182235	191840	9605	% 105
	Activité 4 : Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d'inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1368	1368	0	% 100
	Total (*)	184315	193769	9454	% 105

(*) Sans compter les ressources propres des établissements,

Description des enjeux, difficultés et mesures correctives pour la réalisation de la performance du programme:

Globalement le programme a atteint ses principaux objectifs tel que renseignés dans les indicateurs de performance. Malgré les difficultés qui ont caractérisé l'année 2020, le plus grand défi posé à l'avenir pour le programme serait la consolidation de l'option de la décentralisation et les services rendus à distance, qui sont susceptibles de contribuer au rapprochement du service du citoyen et d'améliorer sa qualité. La plupart des objectifs et orientations du programme ont été stabilisés pour l'installation d'une administration moderne et de qualité au service du citoyen et répondant à ses aspirations.